

SEANCE DU CONSEIL GENERAL DES 27 ET 28 MAI 2013

Point 6 de l'ordre du jour

Adhésion à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère »

Le 14 juin 2012, l'Assemblée des délégués de l'ARG (Association Régionale la Gruyère) acceptait, à l'unanimité, de confier au comité de direction de l'ARG le mandat de constituer une Association intercommunale de soutien aux activités sportives « Sports en Gruyère ». Les statuts de cette nouvelle association (annexe 1) doivent être ratifiés par tous les Législatifs communaux du district de la Gruyère. Le message du comité de l'ARG, que nous vous remettons en annexe (3), résume l'historique de la démarche et les enjeux des objectifs à atteindre pour notre district.

Prise de position du Conseil communal de la Ville de Bulle

a) Infrastructures à disposition de la région

L'analyse de la fréquentation des infrastructures sportives concernées démontre que les utilisateurs proviennent de toutes les communes du district. Ces infrastructures d'envergure dépassent ainsi largement les frontières communales et sont à disposition de toute la population gruérienne.

b) Incidences financières

Avec la régionalisation des sports, la Ville de Bulle enregistrerait globalement une diminution de sa participation. Le tableau des participations pour les 26 communes (annexe 2) a été établi en se basant sur les comptes 2011 des infrastructures, avec une répartition de 50 % à charge des communes sièges et 50 % répartis entre les 26 communes du district selon la nouvelle clé de répartition intercommunale (25 % selon la population légale et 75 % selon la population légale pondérée par l'indice de potentiel fiscal - IPF).

Projection des participations avec la régionalisation des sports pour les infrastructures de Bulle sur la base des comptes 2011 (cf. annexe 2) :

Infrastructures	Déficits régionalisés *)	Part Ville de Bulle	Différence pour Bulle
Piscine de Bulle	Fr. 222'421.--	Fr. 163'277.60	-Fr. 59'143.40
Patinoire de Bulle	Fr. 466'244.--	Fr. 342'266.25	-Fr. 123'977.75
Total	Fr. 688'665.--	Fr. 505'543.85	-Fr. 183'121.15

Projection des participations avec la régionalisation des sports pour les infrastructures de Broc et de Charmey sur la base des comptes 2011 :

Infrastructures	Déficits régionalisés *)	Part Ville de Bulle	Différence pour Bulle
Piscine de Broc	Fr. 122'774.--	Fr. 28'740.45	+Fr. 28'740.45
Piscine de Charmey	Fr. 295'056.--	Fr. 69'070.40	+Fr. 69'070.40
Total	Fr. 417'830.--	Fr. 97'810.85	+Fr. 97'810.85

Tableau récapitulatif des participations

Infrastructures	Déficits régionalisés *)	Part Ville de Bulle	Différence pour Bulle
Résultat global	Fr. 1'106'495.--	Fr. 603'354.70	-Fr. 85'310.30

*) montants pris en charge selon les art. 22 et ss des statuts

Si l'on tient compte des chiffres 2011, la prise en charge par toutes les communes du district des dépenses liées aux infrastructures bulloises (piscine et patinoire) représente **une économie de Fr. 183'121.15** (Fr. 59'143.40 + Fr. 123'977.75) qui est **compensée partiellement** par notre **participation aux piscines de Broc** (Fr. 28'740.45) **et de Charmey** (Fr. 69'070.40).

En simulant l'application des statuts de la nouvelle Association « Sports en Gruyère », **le résultat final engendre une économie de Fr. 85'010.30 pour la Ville de Bulle.**

c) Conclusions

Appelé des vœux du Conseil communal, ce projet vise le maintien des infrastructures actuelles, nécessaires au niveau scolaire, touristique et de loisirs. Il permet de conserver cette diversité des infrastructures sportives ou d'importance qui sont à disposition de notre région en plein développement.

Lors du récent vote sur les clefs de répartition, la Gruyère a joué la carte de la solidarité au niveau financier. Par la régionalisation des sports, elle renforce cette image chère à l'adage « Penser Gruyère », tout en étant pionnière en la matière sur le plan cantonal.

La population gruérienne doit pouvoir continuer de bénéficier d'infrastructures sportives de qualité. Il est indispensable d'assurer la pérennité de l'exploitation de ces quatre infrastructures.

Au vu des considérations ci-dessus, le Conseil communal vous propose que la Ville de Bulle adhère à l'Association intercommunale « Sports en Gruyère » en acceptant les statuts.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Secrétaire général

J.-M. Morand

Le Syndic

Y. Menoud

Annexes : Statuts de l'Association « Sports en Gruyère » (annexe 1)
Tableau des participations 2011 (annexe 2)
Message du comité de l'ARG (annexe 3)